

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **22e jour du mois d'avril 2021**, par vidéo-conférence, à compter de 13 h. Sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Sont absents :

- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller
- monsieur Alain Roy, conseiller
- madame Caroline Payer, conseillère

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

2021-120
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2021-121
MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2021-319 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSES DE 2 363 000\$ ET UN EMPRUNT DE 2 363 000\$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE ST-EDMOND ET LA RUE LAVIGNE AFIN DE CHANGER LA PÉRIODE D'EMPRUNT POUR 25 ANS

CONSIDÉRANT le dépôt du règlement numéro 2021-319 décrétant une dépense de 2 363 000 \$ et un emprunt de 2 363 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de la rue St-Edmond et la rue Lavigne auprès du Ministère des Affaires municipales et d'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du Ministère concernant la durée de la période d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE le règlement d'emprunt 2021-319 soit modifié afin que l'article 3 se lise de la manière suivante :

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources est autorisé à emprunter un montant de 2 363 000 \$ sur une période de vingt-cinq (25) ans.

Adoptée

2021-122

CORRECTION À LA DEMANDE AU PROGRAMME CLIMATSOL-PLUS

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a adressé une demande de majoration du montant de la subvention qu'elle a reçue dans le cadre du programme ClimatSol-Plus – volet 2;

CONSIDÉRANT que la demande de majoration était de passer de 328 640 \$ à 399 127,37\$;

CONSIDÉRANT qu'après révision du formulaire de demande, il s'avère que la demande de majoration aurait dû être de 409 718,66 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE le directeur général soit mandaté pour adresser une demande de modification à la majoration transmise au programme ClimatSol-Plus – volet 2 pour que le montant demandé soit de 409 718,66 \$

Adoptée

2021-123

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE VAL-DES-SOURCES - PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Bibliothèque municipale de Val-des-Sources présente un projet dans le cadre du programme d'aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, et ce, afin de faire l'acquisition de documents tels que livres, livres numériques, livres sonores, DVD et disques compacts ainsi que l'abonnement à certains journaux et revues.

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à financer le montant total du projet soit 36 500 \$, incluant le montant de la subvention 2021-2022 qui sera versé par le ministère de la Culture et des Communications. Ce dernier s'engage à effectuer les versements de la subvention selon les termes et l'échéancier prévu à cet effet.

QUE le directeur du service des Loisirs et Culture, responsable de la Bibliothèque soit la personne mandatée pour signer la demande d'aide financière pour et au nom de la Bibliothèque municipale de Val-des-Sources.

Adoptée

2021-124
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 13h08.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

Me Marie-Christine Fraser, greffière